

# PRIORITÉS EN MATIÈRE DE POLITIQUES PUBLIQUES



Été 2024

## Soutenir les propriétaires de petites entreprises

### ! Enjeu 1 : Réforme de la fiscalité des petites entreprises

- Les règles fédérales relatives à l'imposition des petites entreprises deviennent de plus en plus complexes.
- Elles sont aussi difficiles à comprendre pour beaucoup, entraînent une augmentation des coûts de mise en conformité et dissuadent les petites entreprises de s'établir et de se développer au Canada.

#### Recommandation :

- Charger un groupe d'experts de revoir les règles fiscales applicables aux petites entreprises.

### ! Enjeu 2 : Travailleurs indépendants

- Les données de Statistique Canada montrent que le nombre de travailleurs indépendants au Canada a diminué d'environ 6.3% entre septembre 2019 et juin 2024. Ces travailleurs représentent désormais la plus petite part de l'ensemble des travailleurs depuis plus de 40 ans.
- Différents facteurs peuvent expliquer cette tendance, mais aucune cause définitive n'a été déterminée.
- Bien que l'emploi indépendant ait connu une croissance très récente, la tendance générale reste préoccupante car le nombre de travailleurs indépendants est un indicateur de la croissance des nouvelles entreprises au Canada.

#### Recommandation :

- Étudier la baisse de l'emploi indépendant depuis 2019 et prendre toute mesure nécessaire pour assurer la prospérité de cet important pilier économique.

## Améliorer le système de retraite du Canada

- Le défi de l'accessibilité financière au Canada a un impact sur la capacité des jeunes à épargner pour leur retraite et sur la capacité des personnes âgées à assurer la longévité de leur épargne.
- De nombreux Canadiens éprouvent des difficultés à épargner suffisamment dans leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER) en raison de demandes financières concurrentes au début de leur vie active.
- De même, certains aînés risquent d'épuiser leurs économies parce que les règles fiscales les obligent à retirer de l'argent de leur fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) avant l'âge de 71 ans, même s'ils n'en ont pas besoin financièrement.
- CALU estime que les Canadiens devraient disposer d'un revenu de retraite suffisant tout au long de leur vie.

#### Recommandations :

- Modifier les règles relatives aux REER pour permettre l'indexation des droits de cotisation inutilisés et autoriser les cotisations après l'âge de 71 ans
- Modifier les règles relatives aux FERR en augmentant l'âge de conversion à 75 ans ; en réduisant la formule pour permettre une plus grande mise à l'abri de l'impôt des fonds ; et en permettant aux détenteurs de FERR d'exclure jusqu'à 170 000 \$ (indexés) de l'application de la formule de paiement minimum jusqu'à ce que le particulier atteigne 85 ans. Il faudrait aussi améliorer la transparence des facteurs déterminant la formule de paiement minimum et établir un processus de révision régulière pour s'assurer qu'elle continue à répondre aux besoins des retraités les plus âgés.



# PRIORITÉS EN MATIÈRE DE POLITIQUES PUBLIQUES



Été 2024

## Renforcer le système de soins de santé du Canada

- Le gouvernement fédéral devrait aider les personnes qui ont besoin de soins dentaires ou de médicaments sur ordonnance, mais qui n'en ont pas les moyens.
- La plupart des Canadiens ont déjà accès à ces deux services par le biais des régimes d'assurance sur le lieu de travail et sont très bien servis par ces derniers.
- Le nouveau Régime canadien de soins dentaires (RCSD) est déjà accessible à certains Canadiens et sera étendu à l'ensemble de la population en 2025, tandis que le Parlement est actuellement saisi d'un projet de loi sur l'assurance-médicaments.
- Nous craignons que le RCSD, est conçu, n'incite les entreprises - en particulier les petites entreprises - à abandonner leurs régimes existants au profit du régime fédéral, tandis que l'assurance-médicaments pourrait directement réduire ou supprimer la couverture d'assurance sur le lieu de travail dont bénéficient actuellement la plupart des Canadiens.
- En l'absence de mesures d'atténuation, le RCSD et l'assurance-médicaments entraîneront probablement un transfert des coûts des régimes d'avantages sociaux des entreprises vers le Trésor public et une diminution de la couverture des soins dentaires et des soins de santé pour les Canadiens.

### Recommandations :

- Fournir un crédit d'impôt remboursable de 35 % à l'égard du coût des programmes de soins dentaires pour les employés des petites entreprises.
- Développer l'assurance-médicaments en suivant la même approche générale que le RCSD, c'est-à-dire en aidant les personnes qui n'ont pas de couverture pour les médicaments sur ordonnance tout en laissant intacts les régimes d'avantages sociaux sur le lieu de travail.

